Directeur fondateur du Ceg Anavié P.9

Julien Agaï reçoit une distinction honorifique

(Une initiative du Collectif des anciens élèves)

À la découverte du Centre de gestion agréé P.7

La Cci Bénin engagée pour le développement des Pme béninoises

La Guérite

2.000 F

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité "La Guérite N°1115 du lundi 02 Juin 2025
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 01-97-26-26-71

Informer plus et autrement

Construction d'une gare routière à Houéyiho 2

Luc Atrokpo échange avec les présumés propriétaires et acquéreurs de parcelles P.6

Dowa, Porto-Novo P.5

Une église à la base de l'inondation des maisons

(Entre le silence des hommes de Dieu et l'inaction des autorités, les fidèles et riverains se sentent livrés à leur sort)

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informer plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN
Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU
Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction
Latifath KOWENOU
Faosiya SEFOU
Amanda E. DACKEY
Leobar ADJAÏ
Mathieu K. BOKO
Jacques BOCO

Secrétaire de rédaction par intérim

Anselme ORICHA

Graphiste
S - Design

ESSIG - USIA

UNIFORME : 75 000 **MUTUELLE : 5000 FCFA**

Durée de Formation : (1 à 5 ans)

FORMATION INITIALE / FORMATION CONTINUE

(Cours du jour) **(Cours du soir)**

Pièces à Fournir

- 1 Copie d'acte de naissance
- Bulletins de Notes de Terminale ou relevé du Bac
- Photocopie des différents Diplômes pour les travailleurs
- Attestation de Travail pour les travailleurs
- 3 chemises cartonnées
- 1 paquet de 10 pochettes plastiques perforées
- 2 rames de papier A4
- 4 photos d'identité couleur
- 1 lettre de motivation adréssée au DG
- 1 Fiche d'identification à retirer au secrétariat

Diplômes préparés

DUT - DTS - (BAC + 2)
Licence Professionelle (BAC + 3)
Master Professionnel (BAC + 5)

AVEC BAC OU SANS BAC

LICENCE PROFESSIONNELLE
MASTER PROFESSIONNEL

filière : Statistiques Probabilités et Actuariat (SPA)
Options : * Statistiques et Probabilités (SP)
* Statistiques Appliquées (SA)
* Ingénierie en Statistiques (IS)
* Statistiques- Economie (SE)
* Actuariat et Gestion des Risques (AGR)

Filière : Réseaux et Génie Informatique (RGI)
Options * Maintenance des Réseaux et des Systèmes Informatiques (MRSI)
* Administration Système et Sécurité des Réseaux (ASSR)

Filière : Sciences Humaines et Sociales, Sociologie et Psychologie (SHS - SP)
Options * Psychologie du Travail et des Organisations (PTO)
* Psychologie du Developpement et de l'Education (PDE)
* Psychologie Clinique et Pshychopathologie (PCP)
* Psychologie Sociale (PS)
* Psychologie et Neuroscience Cognitive (PNC)

Filière : Informations et Communications (IC)
Options : * Journalisme et Communication d'Entreprise (jce)
* Journalisme et management de la communication
* Communication d'entreprises

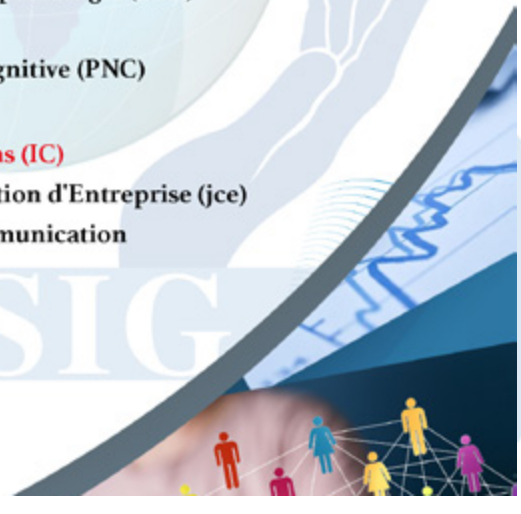

Filière : Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)
Options : * Commerce et Distribution (CD)
* Techniques Commerciales et Manageriales (TCM)
* Banque Finance (BF)
* Banque - Assurance (BA)

COURS A DISTANCE

Filière : Qualité Hygiène Sécurité et Environnement (QHSE)
Options : * Hygiène Sécurité et Environnement (HSE)
* Contrôle de la Qualité (CQ)

Filière : Activités Economiques Littorales et Maritimes (AELM)
Options : * Logistique et Transport (LT) - Transit Douane (TD)
* Gestion Touristique Hôtelière (GTH)
* Commerce International (CI)
* Gestion des Activités Maritimes et Portuaires (GAMP)
* Cours d'Eau et Littoral (CEL)

Filière : Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)
Options :* Assistant Manager (AM)
* Gestion des Entreprises (GE)
* Gestion des Ressources Humaines (GRH)
* Gestion Finance Comptabilité (GFC)
* Carrière Juridique-Carrière d'Entreprise (CJCE)
* Droit et fiscalité (DF)
* Administration du Travail et de la Sécurité Sociale (ATSS)
* Droit des Affaires et Science de Gestion (DASG)

Nous vous préparons pour les métiers d'avenir !!

MODALITÉS

Cycles	L1	L2	L3	Master	Echéances
Inscriptions / Réinscriptions	80.000	80.000	105.000	185.000	A l'inscription et Réinscription
1ère option	450.000	450.000 x 1	550.000 x 1	1.500.000 x 1	A solder dès l'inscription ou réinscription
2ème option	250.000 x 2 = 500.000	250.000 x 2 = 500.000	290.000 x 2 = 580.000	775.000 x 2 = 1.550.000	Septembre - Novembre
3ème option	180.000 x 3 = 540.000	180.000 x 3 = 540.000	200.000 x 3 =600.000	535.000 x 3 = 1.605.000	Septembre Novembre - Janvier
4ème option	70.000 x 8 = 560.000	70.000 x 8 = 560.000	70.000 x 9 = 630.000	120.000 x 14 = 1.680.000	Septembre à Mai

Libreville (Ozangué) avant la Gaboprix :
011 77 29 47 / 066 97 57 47 / 065 98 55 58
Franceville (à la caisse en face du dispensaire (CNSS) :
011 67 22 72 / 077 29 09 17 / 066 91 00 99
Oyem (au Boulevard apres CNSS) : 074 88 29 88 / 066 41 15 14

UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE DES SCIENCES DE LA SANTÉ

GROUPE ESSIG
UPSS

UNIFORME : 75 000 F CFA

COOPERATIVE : 5 000 F CFA

Diplomes Préparés

DUT - LICENCE - MASTER

FORMATION INITIALE : Cours du jour

Options :

1-Kinésithérapeute - Masseur
2- biologie médicale
3- maïeutique (sages-femmes)
4- soins infirmiers
5- santé publique
6- santé communautaire et épidémiologie

Pièces à Fournir

- 1 Copie d'acte de naissance
- Bulletins de Notes de Terminale ou relevé du Bac
- Photocopie des différents Diplômes pour les travailleurs
- Attestation de Travail pour les travailleurs
- 3 chemises cartonnées
- 1 paquet de 10 pochettes plastiques perforées
- 2 rames de papier A4
- 4 photos d'identité couleur
- 1 lettre de motivatation adréssée au DG
- 1 Fiche d'identification à retirer au secrétariat

Cycles	L1	L2	L3	Master	Echéances
Inscriptions / Réinscriptions	140.000	140.000	140.000	185.000	A l'inscription ou à la Réinscription
1ère option	600.000	600.000	600.000	1.800.000 x 1	A solder dès l'inscription ou réinscription
2ème option	330.000 x 2 = 660.000	330.000 x 2 = 660.000	350.000 x 2 = 700.000	925.000 x 2 = 1.850.000	Septembre - Novembre
3ème option	235.000 x 3 = 705.000	235.000 x 3 = 705.000	235.000 x 3 = 705.000	635.000 x 3 = 1.905.000	Septembre Novembre - Janvier
4ème option	95.000 x 8 = 760.000	95.000 x 8 = 760.000	95.000 x 8 = 760.000	120.000 x 16 = 1.920.000	Septembre à Mai

Libreville (Ozangué) avant la Gaboprix :
011 77 29 47 / 066 97 57 47 / 065 98 55 58
Franceville (à la caisse en face du dispensaire (CNSS) :
011 67 22 72 / 077 29 09 17 / 066 91 00 99
Oyem (au Boulevard apres CNSS) : 074 88 29 88 / 066 41 15 14

Dowa, Porto-Novo

Une église à la base de l'inondation des maisons

(Entre le silence des hommes de Dieu et l'inaction des autorités, les fidèles et riverains se sentent livrés à leur sort)

Faosiya SEFOU

Ils sont reconnus comme des hommes de foi, des serviteurs de Dieu, porteurs de paix et de compassion. Pourtant, des habitants du quartier DOWA, dans le 5è arrondissement de Porto-Novo, expriment leur inquiétude face à une situation qui, selon eux, perdure depuis plusieurs saisons pluvieuses. L'environnement immédiat de l'église catholique Saint-Paul de DOWA devient à chaque pluie une zone à risque pour les riverains.

En effet, le système d'évacuation des eaux de pluie mis en place sur les murs de l'église, avec ses 16 canalisations extérieures, déverse l'eau directement dans les ruelles et concessions avoisinantes. Si l'intention initiale semble avoir été de préserver le bâtiment religieux, cette solution technique aurait pour effet, selon les témoignages recueillis, d'exposer les habitations environnantes à d'importantes inondations.

''L'eau de ruissellement provenant de l'église Saint-Paul est à l'origine d'importantes inondations chaque fois qu'il pleut. Cette eau s'écoule abondamment et de manière incontrôlée, affectant directement nous, les riverains. Elle empêche les propriétaires de regagner leur domicile. Les murs des habitations sont endommagés, et les enfants rencontrent des difficultés pour se rendre à l'école'', a déclaré l'un des habitants qui, à cause de l'inondation, se retrouve dans l'incapacité de faire son travail de menuiserie.

Les deux pieds dans l'eau dans la cour de sa concession, une dame exprime son désarroi : ''L'eau provenant de l'église envahit notre quartier. Nous avons saisi le CA, mais rien n'a été fait. Nous ne pouvons ni vendre nos terrains ni exercer nos activités commerciales à cause de cette situation.''

Les conséquences sont manifestes : maisons régulièrement envahies par les eaux, murs fragilisés, voies devenues impraticables, et un cadre de vie dégradé. Des habitants évoquent également des risques pour leur santé à cause de la stagnation des eaux. Pour eux, il est regrettable que l'évacuation de l'eau de la maison de Dieu entraîne tant de désagréments pour les fidèles et voisins.

Plusieurs démarches ont été entreprises par les riverains, notamment auprès des responsables de l'église et du chef de quartier, dans l'espoir d'une solution concertée. Mais ces initiatives sont restées, pour l'heure, sans suite. Une situation qui suscite l'interrogation : le chef du 5è arrondissement est-il suffisamment informé de cette situation préoccupante ? Et si oui, quelles mesures sont envisagées pour soulager les populations affectées ?

C'est donc avec insistance que les habitants de DOWA en appellent à l'intervention des autorités municipales et communales, afin qu'une solution technique durable soit mise en œuvre, dans un esprit de dialogue et de respect mutuel.

''Nous demandons qu'on nous sauve de cette eau afin que nous puissions vivre en paix, vendre nos marchandises, et que nos enfants puissent aller à l'école sans difficultés, même lorsqu'il pleut.''

''Nous lançons un appel urgent aux autorités, en particulier au maire de Porto-Novo, Charlemagne YANKOTY. Qu'il envoie une équipe inspecter la zone. Nous avons tenté d'aménager des canaux, mais l'eau continue de nous envahir. Nous ne cherchons pas à accuser qui que ce soit, mais que les conseillers et le chef de quartier se mobilisent. Nous souffrons énormément'', ont-ils lancé.

La Bible enseigne, dans Galates 6:2 : « Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi de Christ. » Un appel à la solidarité et à la responsabilité partagée, que les fidèles souhaitent voir appliqué à cette situation concrète. En attendant une réaction des responsables de l'église, les habitants espèrent une implication rapide des autorités locales pour prévenir tout drame à venir.

Présidentielle de 2026 au Bénin

Daniel Edah, une ambition contrariée par les réalités du code électoral

Anselme ORICHA

Dans un message vidéo diffusé sur sa page Facebook ce jeudi 29 mai 2025, Daniel Edah a officiellement déclaré sa candidature à l'élection présidentielle de 2026 au Bénin. Fort de son expérience d'ancien fonctionnaire international, candidat malheureux à la présidentielle de 2016 et aujourd'hui membre du cadre de concertation de l'opposition, l'homme se positionne avec une vision affirmée : un Bénin économiquement prospère et socialement stable, dans une Afrique intégrée et dynamique.

Une candidature de principes et d'ambitions

Dans sa déclaration, Daniel Edah articule sa candidature autour d'une triple promesse : instaurer une gouvernance inclusive, bâtir une économie orientée vers la production et la transformation, et mettre fin aux querelles politiques stériles. Une vision salutaire sur le papier, qui tranche avec les discours populistes ou clientélistes souvent entendus dans l'arène politique.

Ce positionnement stratégique, adossé à un projet de société aux relents réformateurs, place le candidat dans une posture de rassembleur. Mieux, il entend dépasser les lignes partisanes et fédérer les énergies autour d'une alternative de rupture. Mais cette ambition, aussi noble soit-elle, se heurte à une dure réalité politique et juridique : le verrou du parrainage.

Le piège du parrainage : un mur presque infranchissable

Depuis la réforme du code électoral béninois en mars 2024, notamment l'introduction de l'article 132, le chemin vers la présidence est devenu étroit, voire inaccessible pour les candidats indépendants ou issus de formations minoritaires. Désormais, chaque candidat à la présidentielle doit obtenir au moins 15 % des parrainages d'élus (députés ou maires), répartis dans au moins 3/5 des circonscriptions électorales, soit 28 parrains au minimum.

À l'heure actuelle, seuls trois partis politiques disposent de ce vivier : Les Démocrates, le Bloc Républicain et l'Union Progressiste le Renouveau. Et les règles sont strictes : aucun élu ne peut parrainer un candidat d'un autre parti, sauf en cas d'accord de gouvernance formel entre partis, dûment déposé à la CENA avant la période des dépôts de candidatures.

Or, Daniel Edah n'est membre d'aucun de ces trois partis et n'a pas encore présenté de tel accord. De fait, sa candidature, malgré son enthousiasme affiché, ressemble davantage à une profession de foi symbolique qu'à une réelle perspective électorale.

Une main tendue… dans le vide ?

Conscient de cet obstacle majeur, Edah n'en demeure pas moins optimiste. Dans son message, il lance un appel aux « détenteurs du pouvoir de parrainage » : « Je vous tends la main. Une main de dialogue et de responsabilité. »

Mais cette main tendue pourrait rester suspendue dans le vide. Le parti Les Démocrates, seule formation d'opposition à détenir le quota de parrains, compte déjà en son sein plusieurs prétendants crédibles à l'élection. Et il serait politiquement surprenant qu'il soutienne un candidat extérieur, aussi vertueux soit-il, sans compromis politique clair.

Un rêve en sursis, suspendu au fil de la loi

La déclaration de Daniel Edah a donc le mérite de relancer le débat sur l'inclusivité du processus électoral béninois. Car si aucune révision du code électoral n'intervient avant les six mois précédant le scrutin, ce qui est désormais peu probable, les candidatures indépendantes ou issues de petits partis risquent d'être écartées mécaniquement.

Le cas de Daniel Edah illustre cette tension entre volonté démocratique et verrouillage institutionnel. Il pose aussi la question fondamentale de la représentativité dans un système où le filtre des parrainages pourrait transformer l'élection présidentielle en simple compétition interne à un cercle restreint de partis.

Daniel Edah se positionne comme un homme de vision, mais son ambition présidentielle semble aujourd'hui cadenassée par une architecture électorale rigide. Sa déclaration courageuse aura au moins permis de remettre en lumière les limites du système actuel et la nécessité d'un débat serein sur l'ouverture démocratique et la diversité des candidatures au Bénin.

Publicité des produits de santé et guérisons mystiques dans les médias

La Haac tape du poing sur la table

Anselme ORICHA

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (Haac) du Bénin renforce son dispositif de contrôle sur les contenus médiatiques liés à la santé. Dans un communiqué officiel en date du 27 mai 2025, l'institution met en garde les organes de presse contre la diffusion de publicités dissimulées en faveur de médicaments, de produits de santé ou encore de pratiques de guérison traditionnelles et spirituelles.

S'appuyant sur le décret n°2024-1297 du 6 novembre 2024, la HAAC rappelle que toute forme de promotion destinée au grand public et présentant un produit comme remède ou traitement médical est strictement interdite. Une mesure qui vise à préserver les citoyens contre des messages potentiellement trompeurs, voire dangereux pour leur santé.

L'organe de régulation ne se limite pas à ce texte récent. Il réaffirme également les dispositions de ses décisions prises en 2009 et 2012, qui élargissent cette interdiction à l'ensemble des produits pharmaceutiques non homologués, aux préparations issues de la médecine traditionnelle, ainsi qu'aux rituels proposés par les tradipraticiens ou figures religieuses se réclamant de la guérison spirituelle.

Dans son message, la Haac exprime son inquiétude face à la multiplication d'émissions radiophoniques et télévisuelles dans lesquelles des animateurs, guérisseurs ou leaders religieux s'adonnent à des démonstrations de prétendues guérisons miraculeuses. Une dérive médiatique désormais formellement proscrite.

« Les médias ne doivent en aucun cas servir de caisse de résonance à ces formes de publicité indirecte qui compromettent la santé publique », martèle l'institution, exhortant les responsables de médias à faire preuve de rigueur dans le traitement des contenus diffusés.

Enfin, la Haac annonce qu'elle n'hésitera pas à appliquer des sanctions à l'encontre des contrevenants. Elle entend désormais sévir face aux dérives constatées aussi bien sur les ondes que dans la presse écrite et en ligne.

À la découverte du Centre de gestion agréé

La Cci Bénin engagée pour le développement des Pme béninoises

(Des chefs d'entreprise mieux aguerris sur les opportunités et avantages du Centre de gestion agréé)

Faosiya SEFOU

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin) a réuni, ce mercredi 28 mai 2025, à la salle polyvalente de l'institution consulaire, des chefs de petites et moyennes entreprises à une rencontre thématique. Ce moment d'échange a eu pour thème stratégique : Centre de gestion agréé : levier stratégique pour le développement des PME.

Pour Alimath Sadya Mounirou, cheffe du service information et relations clients, cette rencontre a pour ambition de donner les outils nécessaires aux chefs d'entreprise pour mieux connaître les avantages du Centre de gestion agréé.

Au cours de cette rencontre, Christophe DOSSA-ASSOGBA, expert en fiscalité au Centre de gestion agréé (CGA), a, à travers une communication, présenté les multiples avantages, le rôle et les missions du Centre de gestion agréé.

À l'issue de la communication, les entrepreneurs ont eu droit à une séance de questions-réponses au cours de laquelle ils ont partagé leur expérience et manifesté leur intérêt pour le dispositif. Selon David Hounssa, cette séance est une opportunité pour eux, jeunes entrepreneurs, de faire face aux problèmes de fiscalité.

Ce rendez-vous de donner et de recevoir, initié par la CCI Bénin, témoigne ainsi de son engagement à dynamiser le secteur privé et à soutenir le développement durable des PME béninoises. Face aux défis de la croissance économique, la CCI Bénin est très déterminée à accompagner le secteur privé au Bénin à faire face à la mortalité des petites et moyennes entreprises.

Accident de circulation à Tchaourou

Un bilan de trois morts enregistré

Faosiya SEFOU

Un accident de circulation tragique a coûté la vie à trois personnes, tôt ce dimanche matin à Guinarou, une localité de Tchaourou, située dans le nord du Bénin. Selon les premières informations recueillies par Fraternité FM, les victimes du drame sont de la localité et d'importants dégâts matériels sont enregistrés.

Les circonstances exactes de l'accident ne sont pas encore totalement éclaircies, mais les témoignages font état d'une violente collision.

Ce tragique événement intervient dans un contexte où la sécurité routière demeure une préoccupation majeure au Bénin, notamment dans les zones rurales. Il relance la sensibilisation à la conduite sur les axes très fréquentés.

Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme

Quatorze détenus de la prison civile de Cotonou, jugés pour trafic de chanvre indien

Amanda DACKEY

Poursuivis par le parquet spécial de la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET), ils sont au total 14 prisonniers à avoir comparu devant le juge correctionnel de la Cour spéciale ce mardi 20 mai 2025, pour détention et usage de produits psychotropes au sein de la maison carcérale.

Selon l'accusation, certains détenus sont accusés de commercialisation de produits illicites et les autres de la consommation. D'après les faits présentés par la Cour, des colis contenant du chanvre indien et des téléphones portables ont été retrouvés dans les affaires de plusieurs d'entre eux. Des découvertes qui font suite à une fouille générale dans le bâtiment des prévenus.

D'après les informations, l'opération de fouille a été ordonnée suite à une bagarre qui s'est déclenchée entre les pensionnaires de la maison d'arrêt, le 25 avril 2025. À l'origine de la dispute, des discordes entre les auteurs.

Convoqués devant le juge, aucun des détenus n'a reconnu ni la détention, ni la commercialisation, encore moins l'usage du chanvre indien en prison, malgré que des colis aient été retrouvés dans leurs affaires.

La majeure partie d'entre eux a reconnu qu'ils en faisaient usage avant de se retrouver en prison, mais pas en milieu carcéral. Cependant, ils ont accusé leur chef bâtiment de les avoir dénoncés au régisseur. Un des détenus dit en vouloir au chef bâtiment parce qu'il l'a mis dans une cellule dans laquelle il a du mal à se faire une place pour dormir, pendant que d'autres jeunes détenus sont aisément installés.

Un autre n'a pas caché son amertume de voir ses collègues manipuler des téléphones alors que lui peine à s'offrir de la nourriture. Autant de choses qui ont déclenché la bagarre.

Après avoir écouté chacun des prévenus, la Cour a renvoyé le dossier au 10 juin 2025 pour les réquisitions du ministère public.

Directeur fondateur du Ceg Anavié

Julien Agaï reçoit une distinction honorifique

(Une initiative du Collectif des anciens élèves)

Amanda E. DACKEY

Avec une profonde gratitude, les anciens élèves du CEG Anavié, en collaboration avec l'administration du collège, ont rendu hommage à Julien AGAÏ, directeur-fondateur de l'établissement en 1978. Son leadership inspirant et son engagement pionnier ont marqué des générations. La cérémonie s'est tenue le samedi 31 mai 2025, dans l'enceinte du collège, en présence d'enseignants, d'élèves, de proches et de nombreuses personnalités.

Nostalgiques de l'euphorie des jours anciens, ils ont décidé de célébrer et d'honorer leurs enseignants de leur vivant. Eux, ce sont les anciens élèves du Collège d'Enseignement Général d'Anavié. À travers une cérémonie spéciale empreinte de fortes émotions, ils ont rendu un hommage mérité à Julien AGAÏ, directeur-fondateur du CEG Anavié en 1978. Quarante-sept ans après, cet intrépide enseignant, qui s'est surtout fait remarquer par son sens du devoir bien fait, sa détermination à voir tous ses apprenants réussir et son abnégation à former des citoyens exemplaires et utiles à la nation, a été porté en triomphe ce samedi 31 mai 2025 pour les bonnes valeurs qu'il a inculquées à ces derniers.

« Ils ont marqué les esprits parce que sans eux, nous ne serions pas ce que nous sommes aujourd'hui. Grâce à leur comportement, grâce à leur discipline, grâce à leur rigueur, grâce à leur leadership inspirant, ils nous ont inculqué des valeurs de ponctualité, des valeurs de travail, des valeurs de discipline, des valeurs d'obéissance, des valeurs de respect de l'autorité, des valeurs de travail.

Je crois que vous vous rappelez comme moi que, lorsqu'on nous punissait, c'était avec le sourire aux lèvres que nous venions déraciner les palmiers ici », a déclaré Paul HEDOKINGBÉ, coordonnateur et modérateur pour la circonstance, se remémorant les moments uniques passés avec les siens il y a 47 ans.

Pour Appolinaire Agossou GOUTON, actuel directeur du CEG Anavié, il fallait célébrer ces valeurs qu'incarne Julien AGAÏ. C'est pourquoi il déclara : « Nous célébrons l'excellence, nous distinguons le premier directeur, Son Excellence Monsieur Julien AGAÏ, pour ses vraies valeurs d'évaluation, d'égalité, de transparence et d'équité qu'il a su inculquer aux anciens élèves du CEG. Merci pour avoir semé ces vraies valeurs morales. »

Des discours, des témoignages et de la reconnaissance ont touché le récipiendaire Julien AGAÏ, qui a manqué de mots pour exprimer sa gratitude.

« Je vous remercie d'avoir accepté la rigueur à laquelle je vous ai soumis. Personnellement, pour un oui ou un non, vous étiez punis parce que je voulais qu'on déracine les palmiers qu'il y a ici, et je guettais les moindres occasions pour trouver des gens. Je vous remercie d'avoir été des bûcherons. Le terrain de sport aussi que nous avions, c'est votre œuvre. Toutes les occasions étaient bonnes pour que je trouve la main-d'œuvre. Je vous remercie beaucoup pour ce sacrifice, pour cette rigueur que je vous ai imposée et que vous avez acceptée de bon cœur. »

Notifions qu'outre le directeur-fondateur Julien AGAÏ, deux autres enseignants ont reçu le prix de reconnaissance et de mérite « Julien AGAÏ » à l'occasion. Il s'agit de feu François Comlan Allangba, à titre posthume, et de Vincent SAÏZONNOU.

Et pour marquer cet événement, le collectif des anciens élèves a procédé à la réfection de la toiture d'un bloc de six classes et à l'érection d'une épigraphe en hommage à leur ancien enseignant Julien AGAÏ.

Diverses activités ont été au menu de cette cérémonie honorifique : de la remise des prix d'excellence aux meilleurs élèves au baccalauréat 2024, en passant par la danse, des pièces de théâtre, la mise en terre de plants, et cerise sur le gâteau, la prestation artistique du salséro José Florent ALAPINI, alias Jospinto, également ancien élève du CEG Anavié.

Commune d'Adja-Ouèrè

Un camion chargé de produits pharmaceutiques illicites renversé à Ikpinlè

Amanda DACKEY

Un camion de transport non identifié, conduit par un chauffeur actuellement en fuite, s'est renversé dans la soirée du vendredi 30 mai 2025 à Ikpinlè, dans le département du Plateau. Selon les informations, le camion, qui était fortement chargé de cartons de médicaments, s'est renversé devant le collège d'enseignement général de Ikpinlè, dans la commune d'Adja-Ouèrè. Une situation qui a bloqué la circulation pendant des heures.

Suite au constat, les autorités douanières ont immédiatement procédé à la saisie de la marchandise. Des véhicules ont été dépêchés pour décharger les produits afin de rétablir la circulation dans cette zone sensible du corridor Bénin-Nigéria.

Le chauffeur du camion et son convoyeur ont pris la fuite aussitôt après l'accident, renforçant les soupçons d'un trafic organisé.

Une enquête, ouverte par les services spécialisés de la douane et de la gendarmerie, est actuellement en cours pour retrouver les fuyards et établir les responsabilités exactes.

Forum international de l'intermédiation du numérique et de l'innovation (Foni 2025)

Un catalyseur pour l'écosystème financier et technologique en Afrique

Faosiya SEFOU

A Cotonou, pour la première fois depuis qu'il a été initié, le Forum international de l'intermédiation du numérique et de l'innovation (FONI 2025) a été lancé ce jeudi 22 mai 2025. Cette plateforme incontournable pour stimuler l'innovation et favoriser la collaboration entre acteurs des secteurs financier et numérique réunit un nombre important de partenaires financiers et numériques. Et c'est le représentant du ministre béninois d'État chargé de l'Économie et des Finances qui a lancé les travaux. Axé sur la thématique financement du secteur privé et digitalisation des services financiers publics pour une croissance durable en Afrique, il vise à promouvoir l'innovation numérique et financière.

Pour Blaise AHOUANTCHEDE, président de Afrik Créances, organisateur du FONI, cette édition de 2025 se donne pour ambition d'apporter des solutions pour soutenir les efforts des entreprises innovantes et la création d'emplois pour les jeunes.

Dans son allocution à l'ouverture des travaux, le représentant du ministre béninois d'État chargé de l'Économie et des Finances a témoigné sa gratitude aux organisateurs et salué le choix du Bénin. Alban Bienvenu Bessan a par ailleurs souligné que ces assises revêtent une importance capitale pour dynamiser l'écosystème digital et financier. « Nous sommes persuadés que de ces assises sortiront des solutions concrètes pour le développement des finances et du numérique, deux secteurs indissociables aujourd'hui », a-t-il déclaré.

Cette rencontre des experts financiers et du numérique, qui a duré deux jours, a été également l'occasion de distinguer plusieurs entreprises innovantes, dont le premier quotidien économique du Bénin, pour ses efforts et la qualité des actualités financières. Léonard DOSSOU, DG du groupe L'ÉCONOMISTE, a dédié le prix à son personnel à travers l'Afrique.

Au cours de cette même journée, les participants ont découvert les efforts du Bénin en matière financière et numérique à travers la visite des stands. Les travaux ont pris fin le vendredi 23 mai 2025.

Construction d'une gare routière à Houéyiho 2

Le maire Luc Sètondji Atrokpo échange avec les présumés propriétaires et acquéreurs de parcelles

(Les personnes affectées par le projet saluent l'approche participative de la première autorité municipale)

Latifath KOWENOU

Le maire Luc Sètondji ATROKPO a rencontré, mercredi 28 mai 2025, dans la salle de conférence de l'Hôtel de Ville de Cotonou, les personnes affectées par le projet de construction d'une gare routière à Houéyiho 2. À cette occasion, il leur a exposé les objectifs de ce projet ambitieux dont l'annonce suscite à la fois tensions et inquiétudes au sein de la population.

« Nous ferons en sorte d'éviter que cela ne soit pour la population une question de peur ou de regrets. Nous ferons en sorte que les domaines disponibles soient exploités. Si, par extraordinaire, on était obligé de disposer du domaine de certaines personnes, nous discuterions avec ces personnes. L'objectif, ce n'est pas ça. Ça doit être l'exception », a assuré le maire de Cotonou, Luc Sètondji ATROKPO. L'objectif de cette rencontre est d'inclure les populations concernées dans ce projet et d'établir un dialogue constructif entre l'autorité communale et les présumés propriétaires et acquéreurs de parcelles situées à Houéyiho 2.

« Au Bénin et à Cotonou, on a besoin de projets structurants. On a mis en place plusieurs projets structurants dont la construction de cette gare routière qui sera une gare de référence pour Cotonou », a-t-il déclaré.

Le projet, a-t-il ajouté, vise à faciliter la mobilité urbaine, mais également à régler des problèmes environnementaux, notamment l'inondation. Pour l'heure, la superficie exacte destinée à la construction de l'infrastructure n'est pas connue. Les études sont toujours en cours pour connaître les caractéristiques précises de la gare routière. Selon le maire, plusieurs espaces dans le domaine d'environ 12 hectares déclarés d'utilité publique sont des réserves publiques.

En décidant de libérer le domaine public de Houéyiho 1, l'objectif n'est pas seulement de construire une infrastructure.

« La libération des domaines publics ne veut pas dire forcément qu'on veut reconstruire autre chose dans le domaine public. Ça peut être libéré juste parce que ça permettra aux populations d'éviter les inondations. Il y a des zones qui ne sont pas constructibles », a précisé Gatien ADJAGBONI, 2è adjoint au maire. Il s'est aussi accentué sur les objectifs humanitaires, économiques et environnementaux du projet, tout en rassurant la population.

À la fin de cette rencontre, les présumés acquéreurs et propriétaires de parcelles ont exprimé leur satisfaction sur cette méthode participative, constructive et inclusive adoptée par le maire Luc Sètondji ATROKPO.

Kakara endeuillée par un accident

Une mère, deux enfants et un conducteur périssent

Anselme ORICHA

Un violent accident de la route a coûté la vie à quatre personnes, ce jeudi 29 mai, à Kakara, dans la commune de N'Dali. Le drame, survenu sur un axe secondaire très fréquenté, relance les inquiétudes autour de la sécurité routière dans le Borgou.

Le jeudi 29 mai restera gravé dans les mémoires des habitants de Kakara. En début de journée, une famille circulant à moto a été violemment percutée par un véhicule, entraînant la mort de la mère, de ses deux enfants et du conducteur du véhicule. L'accident a eu lieu sur l'un des axes secondaires les plus empruntés de la commune de N'Dali, dans le département du Borgou.

Selon les premières informations rapportées par la radio locale Su tii Sua et corroborées par plusieurs sources, la famille voyageait à quatre sur une moto, pratique malheureusement courante dans cette région où les moyens de transport restent limités. La collision avec le véhicule aurait été si brutale que la mère et ses enfants ont péri sur le champ. Le conducteur de la voiture impliquée a également perdu la vie.

Cet accident remet cruellement en lumière la problématique récurrente de la sécurité routière dans le Borgou. Entre surcharge des engins, excès de vitesse et routes en mauvais état, les conditions de circulation demeurent précaires, exposant particulièrement les familles qui n'ont d'autre choix que de partager une moto à plusieurs.

À Kakara, c'est la consternation. Les habitants, choqués par l'ampleur du drame, appellent à une réaction rapide des autorités locales. Ils réclament notamment un renforcement des contrôles de circulation sur les axes secondaires, où l'absence de réglementation claire favorise les comportements à risque.

GUERITE TV MONDE
Le leader des Web TV
radio guérite.
+229 01 52 38 36 38
LIVE
www.gueritetvmonde.bj
www.gueriteradio.bj
ÉMISSION DE CULTURE GÉNÉRALE
LA JAUGE
LUNDI AU VENDREDI, 11H45-12H45
Testez vos méninges et boostez votre mémoire en direct
Avec
Chamss-Deen BADAROU